

## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 NOVEMBRE 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil communautaire convoqué en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 5 novembre 2020, s'est réuni le 12 novembre 2020 à 17 heures 15, au Parc d'exposition du Breil - avenue du Breil - 49400 Saumur, sous la Présidence de Monsieur Jackie GOULET.

### Etat des présents à l'ouverture de la séance :

#### Présents : (61)

Jackie GOULET, Sylvie PRISSET, Michel PATTEE, Isabelle DEVAUX, Frédéric MORTIER, Jérôme HARRAULT, Rodolphe MIRANDE, Grégory PIERRE, Marc BONNIN, Anatole MICHEAUD, Sophie METAYER, Guy BERTIN, Sandrine LION, Eric MOUSSERION, Eric TOURON, Sophie TUBIANA, Thomas GUILMET, Astrid LELIEVRE, Didier ROUSSEAU, Armel FROGER, Jean-Philippe RETIF, Yves BOUCHER, Armelle PONCET, Isabelle GRANDHOMME, Gérard POLICE, Jean-Pierre ANTOINE, Guillaume MARTIN, Pierre-Yves DOUET, Jacky MARCHAND, Eric LEFIEVRE, Isabelle ISABELLON, Laurent NIVELLE, Benoît LEDOUX, Alain BOISSONNOT, Christian GALLÉ, Didier GUILLAUME, Gilles TALLUAU, Jacqueline TARDIVEL, Sylvie BEILLARD, Jean-François MIGLIERINA, Béatrice BERTRAND, Loïc BIDAULT, Arlette BOURDIER, Laurence CAILLAUD, Christophe CARDET, Bruno CHEPTOU, Michel DELPHIN, Stéphanie ELIE, Dominique GACHET, Colette GAGNEUX, Béatrice GUILLON, Bernard HENRY, Didier HUCHEDE, Sylvain LEFEBVRE, Claudie MARCHAND, Marc-Antoine NERON, Noël NERON, Nicole PEHU, Bruno PROD'HOMME.

#### Dont suppléé(s) remplacé(s) :

Alain BOURDIN par Laurent FERTE, Fabrice BARDY par Marie-Odile LE MERCIER

#### Excusés : (9)

Christian RUAULT, Gilles ROUSSILLAT, Pierre-Yves DELAMARE, Gilles BARDIN, Bertrand CHANDOUINEAU, Marie-Luce DURAND, Géraldine LE COZ, Teddy LOCHARD, Nathalie SECOUÉ

#### Dont excusés ayant donné pouvoir : (7)

Gilles ROUSSILLAT à Isabelle ISABELLON, Pierre-Yves DELAMARE à Gilles TALLUAU, Gilles BARDIN à Rodolphe MIRANDE, Marie-Luce DURAND à Jérôme HARRAULT, Géraldine LE COZ à Thomas GUILMET, Teddy LOCHARD à Isabelle DEVAUX, Nathalie SECOUÉ à Michel DELPHIN.

#### Absents : (11)

Yann PILVEN Le SEVELLEC, Thierry MORISSET, Jeannick CANTIN, Pierre de BOUTRAY, Emmanuel BRAULT, Gaëlle FAURE, Benoit LAMY, Nathalie LIEBAULT, Nathalie MORON, Sylvie TAUGOURDEAU, Patricia VILLARME

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président ouvre la séance,

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Communautaire désigne Grégory PIERRE et Guy BERTIN pour remplir les fonctions de secrétaires de séance

DELIBERATION N° 2020-180- DC

### DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRÉSIDENT - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-124 DC DU 30 JUILLET 2020 - COMPLÉMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ✓ de confier ainsi qu'il suit les acquisitions et ventes de biens immobiliers :
  - le conseil communautaire au-delà d'un prix de 750 000 €
  - le bureau communautaire entre 250 000 et 750 000 €
  - le Président en dessous de 250 000 €

- ✓ **de permettre au Président de subdéléguer les attributions qui lui ont été déléguées par délibération du 30 juillet 2020, à savoir :**
  - approuver et signer tout avenant au contrat enfance-jeunesse
  - approuver et signer toute convention pour la prise en charge financière du transport dans le cadre de l'organisation des visites de sites de gestion des déchets ;
  - décider la conclusion et la révision du louage de choses inférieur ou égal à douze ans
  
- ✓ **d'annexer à la présente délibération l'état exhaustif des attributions légales du conseil, des attributions pour lesquelles le conseil a décidé de rester compétent, les attributions déléguées au Bureau ainsi que les attributions déléguées au Président, modifié en ce qui concerne les subdélégations que le Président peut accorder.**

Résultat des votes : « Pour » = 68; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

#### DELIBERATION N° 2020-181- DC

### **ACQUISITION DES LOCAUX SITUÉS 11-13 RUE DU MARÉCHAL LECLERC À SAUMUR AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MAINE ET LOIRE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** l'acquisition auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire de l'ensemble immobilier situé 11-13, rue du Maréchal Leclerc à Saumur d'une superficie totale de 1 413,82 m<sup>2</sup> sur les parcelles de références cadastrales BL 449 et BL 450 à hauteur de 1 300 000 euros net de taxes,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes,
- **D'APPROUVER** que l'acte de vente et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, soient établis en la forme administrative,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des frais liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 67; «Contre» = 0; « Abstention » = 1

#### DELIBERATION N° 2020-182- DC

### **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2021 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE (CASVL)**

Le rapport sur les orientations budgétaires constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget d'une collectivité.

Il est procédé à la présentation de ce rapport, établi sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ; le rapport sur les orientations budgétaires précise les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des dépenses et des recettes aussi bien en fonctionnement (personnel, fiscalité, concours financiers,...) qu'en investissement (engagements pluriannuels) ainsi que la structure et la gestion de la dette,

Sont également commentées les annexes que constituent le rapport sur le développement durable ainsi que le rapport sur l'égalité Hommes – Femmes au sein des services communautaires et le plan prévisionnel d'investissement.

Sur la base de ce rapport, le débat d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Après que le débat a eu lieu, plus personne ne demandant la parole, le Président constate que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu, conformément à la législation.  
Le budget 2021 devrait être présenté à l'assemblée délibérante en sa séance du 17 décembre 2020.

#### **DELIBERATION N° 2020-183- DC**

#### **SAUMUR HABITAT - ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ ANONYME DE COOPÉRATION HABITAT RÉUNI - AUTORISATION DU CONSEIL**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Saumur Habitat à adhérer à la SAC du groupe Habitat Réuni et à mener toutes les actions et formalités nécessaires à cette adhésion.

Résultat des votes : « Pour » = 60; « Contre » = 0; « Abstention » = 6

#### **DELIBERATION N° 2020-184- DC**

#### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ LOIRE EVENEMENT ORGANISATION (L.E.O) CONCERNANT LA GESTION DU BREIL**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant à conclure la convention d'occupation temporaire du domaine public non constitutive de droits réels avec la SARL Loire Évènement Organisation à compter du 1er janvier 2021 et ce, jusqu'au 29 juin 2034, étant entendu que la mise à disposition effective de l'espace événementiel du Breil interviendra une fois l'interdiction d'ouverture de l'E.R.P. levée,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes,
- **D'IMPUTER** les recettes résultant de cette convention sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 66; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-185- DC****PLUI LOIRE-LONGUÉ, PLU GENNES-VAL-DE-LOIRE, PLU TUFFALUN : MISE À JOUR DE LA DÉFINITION DE LA GOUVERNANCE DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LES COMMUNES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'ARRETER** la mise à jour des modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » et ses communes membres, en réaffirmant la gouvernance mise en place dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, avec une mise au point sur la composition de l'instance Comité de Pilotage.

Résultat des votes : « Pour » = 66; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-186- DC****CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANTS**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la proposition de représentation des élus communautaires siégeant au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

- **DE DESIGNER** les représentants suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Nom-Prénom</b>
SAUMUR	Mme LELIEVRE Astrid M. NERON Noël M. CARDET Christophe M. PROD'HOMME Bruno
MONTREUIL-BELLAY	Mme MARCHAND Claudie
LONGUE-JUMELLES	M. LEFEBVRE Sylvain
ALLONNES	Mme DURAND Marie-Luce
DOUE-EN-ANJOU	Mme GAGNEUX Colette
GENNES-VAL-DE-LOIRE	M. HUCHEDE Didier
<b>MEMBRES DE LA COMMISSION POLITIQUES SOCIALES</b>	
BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX	Mme PRISSET Sylvie
DISTRE	Mme LAMANDE Catherine
VARENNES-SUR-LOIRE	Mme JOUSSELIN Christine

Résultat des votes : « Pour » = 66; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-187- DC****AVENANT À LA CONVENTION NPNRU (NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN)**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** l'avenant à la convention NPNRU en date du 9 septembre 2019 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent avenant.

Résultat des votes : « Pour » = 65; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-188- DC**

**REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION COORDINATION AUTONOMIE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **DECIDER** que la Communauté d'Agglomération sera représentée au sein de l'association Coordination Autonomie par Madame Sophie METAYER comme titulaire.

Résultat des votes : « Pour » = 65; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-189- DC**

**REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE LONGUÉ-JUMELLES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **ABROGER** la délibération n°2020-105 DC du 30 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a désigné deux représentants de la Communauté d'Agglomération au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Longué-Jumelles ;

- **DÉCIDER** que la Communauté d'Agglomération sera représentée au sein du conseil du Centre Hospitalier de Longué-Jumelles par : Monsieur Jackie GOULET

Résultat des votes : « Pour » = 65; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-190- DC**

**COMITÉ DES PARTENAIRES - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- d'**APPROUVER** la création du comité de partenaires,
- d'**ACCEPTER** le principe de fonctionnement et la composition tels que définis ci-dessus,
- de **FIXER** la composition de ce comité de partenaires :

<b>Comité de Partenaires</b>	
<b>Président du comité</b>	Jackie GOULET
<b>Vice-Président en charge des mobilités</b>	Anatole MICHEAUD
<b>Élus de la Commission Mobilités</b>	1. Alain BOISSONNOT (Souzay Champigny)
	2. Thomas GUILMET (Saumur)
	3. Raphaël MENANT (Gennevilliers-Val-de-Loire)
	4. Thierry NAUDIN (Vivy)

<b>Représentants de la société civile</b>	1 représentant du Conseil de Développement
	2. Un collège de représentants des employeurs
	3. Un collège de représentants des usagers

Résultat des votes : « Pour » = 65; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-191- DC**

**RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - TARIFICATION 2020-2021 CRÉATION D'UN TICKET DÉPANNAGE À PARTIR DU 1ER JANVIER 2021**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'AUGMENTER** le tarif unitaire vendu à bord du véhicule de 1,40€ à 2€ pour limiter son achat. et de le nommer nouveau titre « Ticket de dépannage » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; En cas de paiements en espèces pour les titres vendus à bord, il sera demandé de faire l'appoint ;
- **de CREER** un ticket dématérialisé à 1,40€ vendu sur une application mobile ou autre support ;

Résultat des votes : « Pour » = 65; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-192- DC**

**RÉSEAU DE TRANSPORTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - CONTRAT "OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC" POUR L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE : AVENANT N°2**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

**DE REALISER** un avenant n°2 afin de prendre en compte les ajustements de services et l'actualisation des annexes suivantes :

- l'annexe 2 « description des services du réseau » transport scolaire ;
- l'annexe 3 « Offre kilométrique de référence pour le réseau » ;
- l'annexe 8 « Biens mis à disposition par l'AOM » ;
- l'annexe 10 « Plan de renouvellement et objectif d'âge maximal et moyen du parc de véhicules » ;
- l'annexe 11 « investissement biens mis à disposition par le prestataire » ;
- l'annexe 15 « compte d'exploitation prévisionnel ».

Résultat des votes : « Pour » = 65; « Contre » = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-193- DC**

**ALTER ENERGIES - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LA SAS CENTRALE SOLAIRE CHAMP DE LIVEAU DUE À L'INSTALLATION DE 2 MWC SUPPLÉMENTAIRES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la participation financière complémentaire de la SAEML "Alter Energies" dans la SAS Centrale Solaire Champ de Liveau dédiée au portage du projet de la Centrale solaire au sol Champ de Liveau à Montreuil-Bellay à une hauteur maximale de 1 281 064 € sous forme de capital (500 €) et le solde en avances d'associé due à l'installation de 2 Mwc supplémentaires et ainsi porter le projet d'une puissance de 5 Mwc à 7 Mwc ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-194- DC**

**ALTER ENERGIES - AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DANS LA SAS PARC EOLIEN DE L'HYRÔME**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** l'augmentation de la participation financière de la SAEML "Alter Energies" dans la SAS Parc Eolien de l'Hyrôme pour porter cette participation à une hauteur maximale de six cent douze mille six cent soixante-dix-sept euros et quarante centimes (612 677,40 €) sous forme d'avances d'associé pour la porter de 1 425 000 € à 2 037 677.40 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-195- DC**

**ALTER ENERGIES - PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SCIC-SAS "BAUGEOIS VALLÉE ENERGIES RENOUVELABLES" DÉDIÉE NOTAMMENT AU PORTAGE DU PROJET DE LA STATION BIOGNV DE LASSE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la participation financière de la SAEML "Alter Energies" au capital social de la SCIC-SAS « Baugeois Vallée Energies Renouvelables » dédiée au portage du projet de la Station BioGNV de Lasse pour un montant maximum de cinquante-deux mille euros (52 000 €), soit l'acquisition à hauteur de 26 % des actions de la société ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la Société Alter Energies.

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-196- DC**

**VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FORFAITAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DE MAINE ET LOIRE (SIEML) POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGE EFFECTUEES ENTRE LE 1ER SEPTEMBRE 2019 ET LE 31 AOÛT 2020 SUR LE RESEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE VALIDER** le versement de la participation forfaitaire pour les opérations de dépannage du réseau d'éclairage public, effectuées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le 31 août 2020, d'un montant de 16 417,24 € TTC, correspondant à 75% du montant HT des travaux, au profit du SIEML ;
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat des votes : « Pour » = 64; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-197- DC**

**LIQUIDATION DE L'EX-SYNDICAT D'EAU POTABLE DU SMAEP MONTSOREAU-CANDES : CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D' APPROUVER** la convention de liquidation du SMAEP Montsoreau-Candes établie avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, annexée à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** le procès-verbal de transfert établi par la trésorerie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à signer la convention de liquidation établie avec la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 63; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-198- DC**

**STATUTS DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE, SANS PERSONNALITÉ MORALE, DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - APPROBATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

**DE CREER** pour gérer le service d'assainissement collectif, une régie dotée de la seule autonomie financière ;

- **DE FIXER** la date de création de la régie au 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 ;
- **DE CONFIER** à cette régie la mission de gestion du service public de l'assainissement collectif sur le périmètre défini dans les statuts joints ;

- **D'ADOPTER** pour cette régie les statuts qui figureront en annexe de la présente délibération ;
- **DE REPORTER** la fixation du montant de la dotation initiale à l'issue du vote du budget soit 2021.

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-199- DC**

**STATUTS DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE, SANS PERSONNALITÉ MORALE, DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE - APPROBATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE CREER** pour gérer le service d'eau potable, une régie dotée de la seule autonomie financière
- **DE FIXER** la date de création de la régie au 1<sup>er</sup> JANVIER 2021 ;
- **DE CONFIER** à cette régie la mission de gestion du service public de l'eau potable sur le périmètre défini dans les statuts joints ;
- **D'ADOPTER** pour cette régie les statuts qui figureront en annexe de la présente délibération ;
- **DE REPORTER** la fixation du montant de la dotation initiale à l'issue du vote du budget soit 2021.

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-200- DC**

**ZONE D'ACTIVITÉS DES AUBRIÈRES À SAUMUR - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 144, RUE DES LANDES ET 10, RUE DE LA TERRE BLANCHE**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant d'exercer le droit de priorité dont dispose la Communauté d'Agglomération à l'occasion de l'aliénation du bien situé 144 rue des Landes de Terrefort et 10 rue de la Terre Blanche à Saumur, cadastré section DI numéros 24 et 26 pour une contenance cadastrale totale de 4 188 m<sup>2</sup> au montant de 340 000 euros,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant pour signer les actes à intervenir, et notamment toutes les pièces qui lui sont subséquentes, ainsi que la déclaration d'intention d'aliéner,
- **D'AUTORISER** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération des éventuels frais de notaires liés à cette acquisition,
- **D'AUTORISER** l'imputation des dépenses résultant de cette acquisition sur le budget de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-201- DC**

**LEADER 2014-2020 - COMPOSITION DU COMITÉ DE PROGRAMMATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer afin :

- **D'APPROUVER** la composition du Comité de Programmation

**COLLEGE PUBLIC**

<b>Prénom Nom</b>	<b>Titulaire ou suppléant</b>
Yann PILVEN LE SEVELLEC	Titulaire
Colette GAGNEUX	Titulaire
Nicole PEHU	Titulaire
Teddy LOCHARD	Titulaire
Alain BOURDIN	Suppléant
Jeannick CANTIN	Suppléant
Michel DELPHIN	Suppléant
Dominique GACHET	Suppléante

**COLLEGE PRIVÉ**

<b>Prénom Nom</b>	<b>Titulaire ou suppléant</b>
Stéphanie BOUGOUIN	Titulaire
Sandrine COURTIN	Titulaire
Christophe REVEILLE	Titulaire
Bernard LEMIERE	Titulaire
Jérôme VIAU	Titulaire
Thomas BADIN	Suppléant
Marie-Caroline CHAUDRUC	Suppléante
Jérôme DAVID	Suppléant
Angélique MAILET	Suppléante
Philippe PORCHÉ	Suppléant

- - **D'APPROUVER** le choix du Comité de Programmation de désigner Yann PILVEN LE SEVELLEC en tant que Président du Comité de Programmation

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-202- DC**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'ENTÉRINER** les modifications d'emplois telles que présentées ci dessous :

**Budget principal (1) :**

**1.Direction des Affaires Culturelles**

**SSIAP**

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement
Adjoint technique – SSIAP – Direction des Affaires Culturelles	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	-1	+ 1	Adjoint technique – SSIAP – Direction des Affaires Culturelles	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel: Article 3-3-2° loi n°84-53 du 26/01/1984 - 3 ans maxi renouvelable dans la limite de 6 ans. A l'issue, renouvellement en CDI

**Lecture Publique**

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement	Effectif		Grade	Temps de travail	Type recrutement / Durée de l'engagement
Adjoint du patrimoine	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	-1	+ 1	Adjoint du patrimoine	Temps complet	titulaire
Assistant de conservation du patrimoine	Temps complet	Emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois	- 1	+ 1	Assistant de conservation du patrimoine	Temps complet	titulaire

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	Effectif	Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	effectif
Attaché de conservation principal du patrimoine	A	Temps complet	-1	Assistant de conservation principal 1 <sup>è</sup> classe	B	Temps complet	+ 1

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION				
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail	Type de recrutement/ Durée de l'engagement
assistant de conservation principal 1 <sup>è</sup> classe	B	Temps complet	-1	+ 1	adjoint du patrimoine	C	Temps complet	emploi permanent. Si contractuel : Article 3-2 loi n°84-53 du 26/01/1984, vacance temporaire d'emploi, durée maximale d'un an renouvelable 1 fois

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	Effectif	Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	effectif
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	Temps complet	-1	Bibliothécaire principal	A	Temps complet	+ 1

## **2.Direction de l'Environnement et des Grands Équipements**

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION			
Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	Effectif	Grade – fonction	Catégorie	Temps de travail	effectif
Technicien principal 1 <sup>è</sup> classe	B	Temps complet	-1	Technicien principal 2 <sup>è</sup> classe	B	Temps complet	+ 1

## **3. Direction des Politiques Sportives**

ANCIENNE SITUATION				NOUVELLE SITUATION				
Grade	Catégorie	Temps de travail	Effectif		Grade	Catégorie	Temps de travail	Motif/ durée de l'engagement
animateur territorial	B	Temps complet	-1	+ 1	rédacteur territorial	B	Temps complet	Détachement pour une durée d'un an

## **4.Transformations suite avancement de grade**

### **Budget principal (1) :**

GRADE	POSTE		GRADE
	-	+	
Adjoint administratif principal 2 <sup>è</sup> classe	- 1	+ 1	Adjoint administratif principal 1 <sup>è</sup> classe
Adjoint administratif	- 2	+ 2	Adjoint administratif principal 2 <sup>è</sup> classe

Adjoint technique principal 2è classe	- 1	+ 1	Adjoint technique principal 1è classe
Assistant de conservation principal 2è classe	- 1	+ 1	Attaché de conservation principal 1è classe
Technicien principal 2è classe	- 3	+ 3	Technicien principal 1è classe

**Budget eau potable (2) :**

GRADE	POSTE		GRADE
	-	+	
Adjoint technique	- 1	+ 1	Adjoint technique principal 2è classe
Technicien principal 2è classe	- 1	+ 1	Technicien principal 1è classe

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

**DELIBERATION N° 2020-203- DC**

**PROLONGATION ET EXTENSION DU TÉLÉTRAVAIL À TITRE EXPÉRIMENTAL**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'APPROUVER** la prolongation et l'extension de l'expérimentation du télétravail, sous réserve des nécessités de service et de disponibilité du matériel de travail, à tous les agents de la collectivité dont les missions sont télétravaillables jusqu'au 31 décembre 2020.

Résultat des votes : « Pour » = 62; «Contre» = 0; « Abstention » = 0

La séance est levée à **21 heures**

<p><b>Affichage légal au siège de la Communauté d'Agglomération : le 16 novembre 2020</b></p>	<p><b>Fait à Saumur, le 16 novembre 2020</b>  Le Président  de la Communauté d'Agglomération  Saumur Val de Loire  Maire de la Ville de Saumur</p>  <p><i>Jackie Goulet</i>  Jackie GOULET</p>
---	---